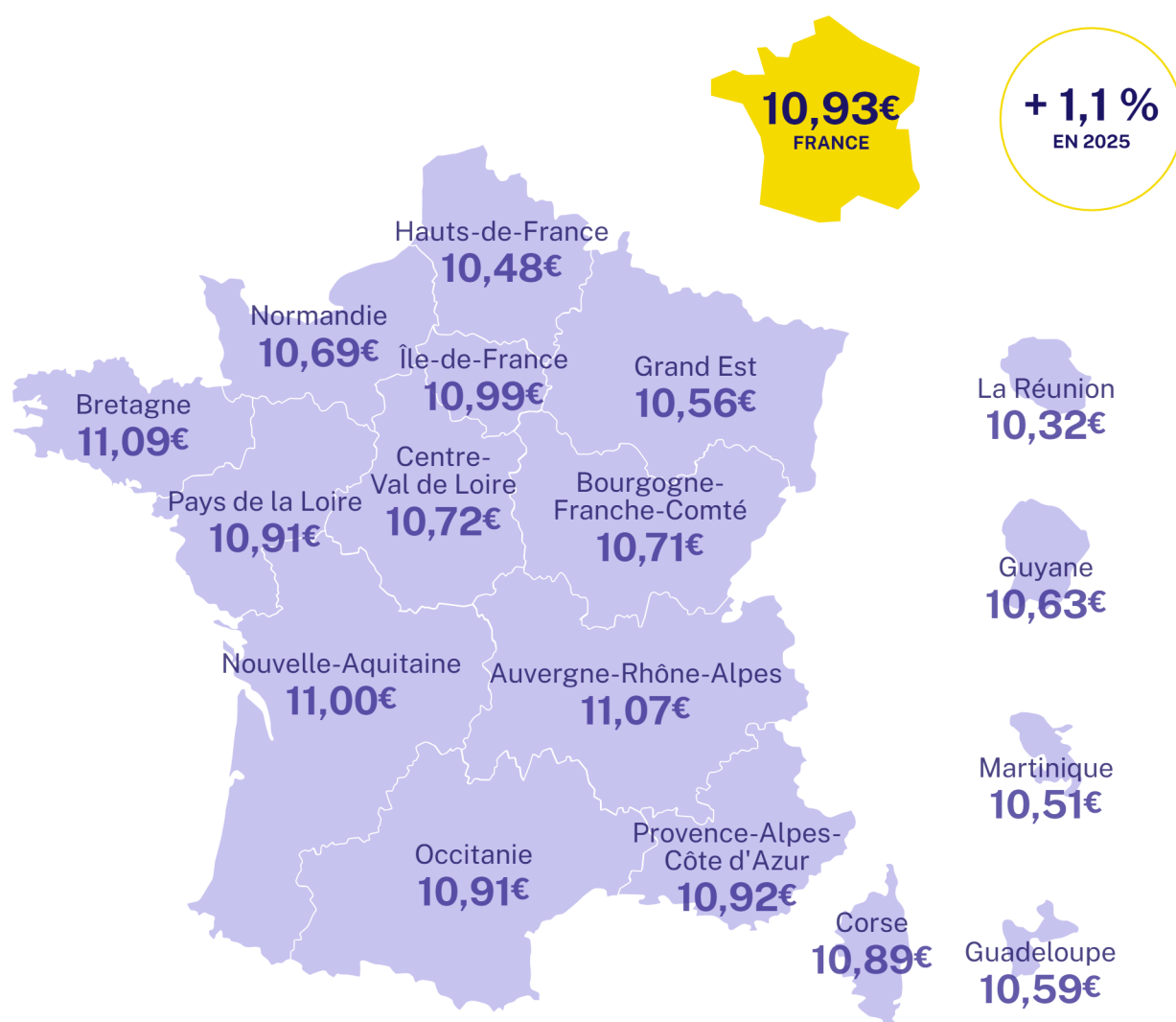


LES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS

Assistants parentaux



Note de lecture :

En Auvergne-Rhône-Alpes, les assistants parentaux perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 11,07 euros (hors congés payés).

Depuis le 1er janvier 2026, la convention collective des particuliers employeurs adopte officiellement le terme « Assistant parental » pour désigner les salariés qui effectuent, au domicile des parents, les tâches nécessaires à la prise en charge et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants.

Source : Urssaf Caisse nationale, 4^e trimestre 2025. Évolution annuelle. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.